

$\frac{1}{4}$

SECTION 8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Valeurs limites d'exposition professionnelle (valeurs CH-MAK, liste SUVA 2023)

Percarbonate de sodium	CAS 15630-89-4	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	Aucune indication	
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		-

Carbonate de sodium	CAS 497-19-8	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	Non spécifié	
KZGW (15 min)		
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		-

Acide citrique	CAS 77-92-9	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK		2
KZGW (15 min)		4
Notation / Toxicité critique		
Valeur BAT		-

Voir la fiche de données de sécurité de la société

Yachtikon A. Nagel GmbH 8.2

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire conforme aux normes EN 136, EN 140, EN 141, filtre P2

Protection des mains : Conforme à la norme EN 374 (voir la fiche de données de sécurité de la société Yachtikon A. Nagel GmbH)

Protection des yeux : Conforme à la norme EN 166

Protection corporelle : Vêtements de protection (EN 340)

SECTION 13 Informations relatives à l'élimination

13.1 Procédés de traitement des déchets

Les prescriptions nationales applicables doivent être respectées. Ordonnance technique sur les déchets (RS 814.600), circulation des déchets (RS 814.610), ordonnance du DETEC sur les listes relatives à la circulation des déchets (RS 814.610.1)

13.1.1 Procédure « recommandation » :

Retourner au point de vente ou remettre au centre de collecte des déchets spéciaux. Ne pas jeter dans les eaux ou les égouts.

13.1.2 Procédure « Code CH-Abfallverzeichnis VeVA » (RS 814.601)

16.09.04 Substances oxydantes non mentionnées ailleurs

13.4 Procédure « Emballages non nettoyés »**Recommandation**

Retourner les emballages/récipients/boîtes partiellement vides au point de vente ou les remettre à un centre de collecte des déchets spéciaux.

Élimination conformément aux prescriptions des autorités cantonales

SECTION 15 Dispositions légales**15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement / prescriptions légales spécifiques pour la substance ou le mélange**

Les mélanges sont soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à l'Ordonnance sur les produits chimiques (OPCh, RS 813.11) et au règlement CE 1272/2008.

Loi sur les produits chimiques (RS 813.1)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81)

Ordonnance du DETEC sur les listes relatives aux mouvements de déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018) Stockage

Stockage de substances dangereuses / Guide pratique (services spécialisés dans l'environnement) LGK NG

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (RS 822.115) ; ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; (RS 822.115.2) Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes)

Ordonnance du DEE sur les travaux dangereux et pénibles en cas de grossesse et de maternité (ordonnance sur la protection de la maternité) (RS 822.111.52) non concerné

Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) (RS 814.610)

Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 sur les listes relatives aux mouvements de déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (RS 814.012)

Solvants organiques (COV) : aucune donnée disponible

Seuil quantitatif selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (RS 814.012) : 20 000 kg (H272)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 Autres informations**Remarques :**

La classification et l'étiquetage du mélange sont indiqués dans la section 2.

La fiche de données de sécurité a été établie sur la base des réglementations européennes en vigueur. Elle reflète l'état actuel des connaissances et ne constitue pas une garantie contractuelle de propriétés qualitatives du produit. Ces informations ne doivent pas être modifiées ni transférées à d'autres produits. La reproduction à l'identique est autorisée.

Abréviations

BAT	Valeurs biologiques tolérables
UE	Union européenne
KZGW	Valeur limite à court terme
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable.

Classification du mélange selon le règlement 1272/2008

H 272 Peut intensifier un incendie ; agent oxydant.

H 302 Nocif en cas d'ingestion.

H 315 Provoque une irritation cutanée.

H 318 Provoque des lésions oculaires graves.

H 319 Provoque une irritation oculaire grave.

H 335 Peut irriter les voies respiratoires

H 412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Adaptation à la législation suisse :

ReacH Consulting H. Reust & Co

Dr Heinz Reust

Salinenstrasse 36

CH-4052 Bâle / Suisse

+41 78 865 02 44

+41 61 312 24 62

reustconsulting@gmail.com

Société Chimeco

François Zosso

Rue Viollier 5

1207 Genève

+41 76 224 10 33

+ 41 22 736 15 62

francois.zosso@chimeco.ch

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Abwassertank Superreiniger
Art-Nr. 1.0602.07531.00000
UFI RKUN-V0UR-900T-GTVT

Composant(s) déterminant la classification de danger

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

Produits de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780
Télécopie +49 40 51 74 37
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l'information:

Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

Producteur

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweiz: Schweizerisches Toxikologisches
Informationszentrum (STIZ / Tox-Zentrum): 145 (24h;
Auskünfte auf Deutsch, Französisch und Italienisch)

Suisse: Centre suisse d'information toxicologique (STIZ / Tox-
Zentrum): 145 (24h; informations en allemand, français et
italien)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Acute Tox. 4, H302

Eye Dam. 1, H318

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

Remarque

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

Pictogrammes des risques



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autre étiquetage

moins de 5 % agents de surface anioniques

30 % et plus agents de blanchiment oxygénés

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
15630-89-4	239-707-6		carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	50 < 70 pds %	Ox. Sol. 2; H272 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	Eye Dam. 1; H318: 25% Eye Irrit. 2; H319: 7,5 - < 25% ATE(voie orale): 1034 mg/kg ATE(voie cutanée): > 2000 mg/kg
497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	carbonate de sodium	20 < 30 pds %	Eye Irrit. 2; H319	ATE(voie orale): 2800 mg/kg
77-92-9	201-069-1		acide citrique (anh.)	5 < 20 pds %	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	
	932-051-8		Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	< 5 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	
Numéro d'enregistrement REACH		Nom de la substance				
01-2119457268-30-XXXX		carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)				
01-2119485498-19-XXXX		carbonate de sodium				
01-2119457026-42-XXXX		acide citrique (anh.)				
01-2119565112-48-XXXX		Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium				

Remarque

Les seuils spécifiques aux substances ont été pris en considération pour la classification du produit.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation

Rincer la bouche et le nez avec de l'eau.
Veiller à un apport d'air frais.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau
Si une irritation de la peau se produit ou persiste, consulter un médecin.

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.
Demander immédiatement un avis médical.
Rincer à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant la paupière ouverte.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter une tenue de protection

Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Refroidir le récipient avec de l'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
Ramasser la poussière avec de l'eau pulvérisée.

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer la poussière.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Avertissez les personnes dans la zone de danger.
Tenir les personnes non protégées éloignées.
Assurer une aération suffisante.
Éviter la formation de poussière.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Abattre la poussière avec un jet d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le nettoyage

Éviter la formation de poussière.
Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Tenir le récipient bien fermé.
Éviter la formation et le dépôt de poussières.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
Ne pas respirer les poussières.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
Éviter IMPÉRATIVEMENT tout mélange avec des solutions basiques/produits contenant des solutions basiques !
Mesures usuelles de la prévention d'incendie.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Éviter d'inspirer le poussière.

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
base

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.
Stocker dans des conteneurs scellés frais et sec.
Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Température de stockage recommandée : < 30 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

*** 8.1 Paramètres de contrôle**

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
77-92-9	201-069-1	Citric acid	2 (1) [mg/m³] Court terme(mg/m³) 4 (1)(2) (1) Inhalable fraction (2) 15 minutes average value (CH)

*

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
497-19-8	carbonate de sodium	10 mg/m³	long terme par inhalation (local)	
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	12 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	170 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
15630-89-4	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	5 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
15630-89-4	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	12.8 mg/cm ²	long terme dermique (local)	

*

DNEL Consommateur

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	0.85 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	3 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	85 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
15630-89-4	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	6.4 mg/cm ²	aigu dermique, court terme (local)	
15630-89-4	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	6.4 mg/cm ²	long terme dermique (local)	
497-19-8	carbonate de sodium	10 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	

*

PNEC

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	0.0268 mg/L	eaux, eau de mer	
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	0.268 mg/L	eaux, eau douce	
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	5.6 mg/L	station d'épuration (STP)	

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	8.1 mg/kg poids à sec	sédiment, eau de mer	
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	8.1 mg/kg poids à sec	sédiment, eau douce	
	Produit de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyl et de l'acide benzènesulfonique, 4-méthyl- et de l'hydroxyde de sodium	35 mg/kg poids à sec	terre	
15630-89-4	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	0.035 mg/L	eaux, eau de mer	
15630-89-4	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	0.035 mg/L	eaux, eau douce	
15630-89-4	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	16.24 mg/L	station d'épuration (STP)	
77-92-9	acide citrique (anh.)	0.044 mg/L	eaux, eau de mer	
77-92-9	acide citrique (anh.)	0.44 mg/L	eaux, eau douce	
77-92-9	acide citrique (anh.)	3.46 mg/kg poids à sec	sédiment, eau de mer	
77-92-9	acide citrique (anh.)	33.1 mg/kg poids à sec	terre	
77-92-9	acide citrique (anh.)	34.6 mg/kg poids à sec	sédiment, eau douce	
77-92-9	acide citrique (anh.)	1000 mg/L	station d'épuration (STP)	
15630-89-4	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	0.01 mg/L	terre	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:

vêtement de protection

Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Appareil de protection respiratoire approprié:

demi-masque filtrant les particules, filtre P2

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

solide

Couleur

blanc

Odeur

pratiquement inodore

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition			Se décompose avant la fusion.
pH	dans l'état fourni < 7 (20°C) Concentration 10 g/L		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		soluble

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	non déterminé		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes			Contient un agent oxydant.

Autres informations

voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Sources d'allumage, charge électrostatique, étincelles.
Ne pas exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu'acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	Numéros CAS15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) 1034 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS497-19-8 carbonate de sodium 2800 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	Numéros CAS15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) > 2000 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Pas d'effet irritant connu.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Provoque des lésions oculaires graves.		

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Pas d'effet sensibilisant connu.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
Pas d'effet d'irritation.			

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Pas d'effet connu.

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque

Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	Numéros CAS497-19-8 carbonate de sodium CL50: 300 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h Numéros CAS15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) CL50: 70.7 mg/L Espèce Tête de boule Durée du test 96 h Numéros CAS15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) CL50: 70.7 mg/L Espèce Tête de boule Durée du test 96 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Numéros CAS497-19-8 carbonate de sodium EC50 265 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
	Numéros CAS15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) EC50 4.9 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Estimation/classification

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

Une bioaccumulation n'est pas à escompter.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

*** 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Élimination appropriée / Produit

Code de déchet suisse : 1108 acides et bases

Le produit utilisé peut avoir des propriétés différentes de celles du produit non utilisé. Cette fiche de données de sécurité ne peut fournir aucune information sur le produit utilisé.

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*** Remarque**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

*** Modes de transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes, Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

STOT SE 3, H335: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

SVHC: substance extrêmement préoccupante

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

DNEL: dose dérivée sans effet

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

SCL: Specific concentration limit

WGK: classe risque aquatique

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).

IFA, GESTIS International Limit Values Database

Umweltbundesamt Berlin (Wassergefährdungsklassen)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008). a été effectuée.

*** Indications de stage professionnel**

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparées en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Abwassertank Superreiniger

Date d'édition 25.03.2024
Date d'exécution 24.03.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 04.03.2022 (1.2)

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente